

Direction générale adjointe
DGA Territoires

Angers, le 07/09/2023

Direction
Ingénierie territoriale et environnement

Service
Rivières et domaine public fluvial

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIERE : LA MAINE

Référence : Avis_CD49_23_46_Maine

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant les interventions de maintenance nécessaires sur le Seuil de Maine à Angers ;

Les usagers du bassin de la Maine sont informés que des travaux vont avoir lieu au niveau du Seuil en Maine à partir du 8 septembre et jusqu'à nouvel ordre.

Une vigilance particulière est à observer à l'approche de l'écluse ainsi que sur le terre-plein d'accès au pupitre de commande.

Des abaissements ponctuels et répétitifs sont prévus le lundi 11 septembre prochain sur le clapet n°1 du seuil en Maine (clapet jouxtant l'écluse).

Une vigilance particulière est à observer considérant un risque de courant plus importants couplé à un potentiel phénomène d'aspiration sur ce secteur.

Un abaissement partiel de la ligne d'eau pourrait être ressenti sur le bief amont du Seuil en Maine durant cette période.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du service Domaine Public Fluvial,

Matthieu Rivière